



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

Étaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Albane VIDELIER, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés : Aucun

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Marion RIVERA

Compte tenu des circonstances sanitaires, cette réunion du conseil municipal à eu lieu à huis clos.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 27 août est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Vote : 7 voix pour.

Madame Marion RIVERA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Non préemption : parcelles AI 64 et 70 bâti et non-bâti rue de la source à Vatagna
parcelle AI 324 non-bâti sur les fontaines – Vatagna futur construction habitation.
- Du matériel de nettoyage ainsi que des poubelles ont été commandés pour la salle des fêtes.
- Retour sur les réunions à ECLA : Patrick NEILZ a été nommé délégué de l'environnement à ECLA.
- Pascal AURIGNAC demande un local pour une exposition d'art temporaire en juin 2021. Après visite de la cure elle trouve que cet endroit est propice mais pas actuellement, l'exposition pourra se faire dans le hall et la salle des mariages de la mairie ce qui fera vivre ce bâtiment. Une délibération sera prise en temps voulu quant au prêt ou la location du local.
- Point sur les bâtiments communaux : Deux agent immobiliers ont visité la cure et l'ancienne école maternelle, nous attendons leur expertise, pour voir ce que nous pouvons envisager avec l'un ou l'autre des bâtiments.
- La sécheresse à mis à mal le fleurissement effectué en juin. L'arrêté préfectoral interdisait d'arroser les jardinières. L'avis de Daniel GRECARD sera requis afin de mettre des plantes vivaces et résistantes à la sécheresse l'année prochaine.
- Monsieur BEJEAN a obtenu une place en EHPAD (Edilys) à partir du 21/09/20.
- Suite à un rendez-vous entre le maire, les adjoints et le GAEC du Serein (successeur du GAEC MAILLET GUY), il ressort que le bail ne fait pas référence aux bonnes surfaces il conviendra de procéder à une modification de celui-ci. Des discussions seront également ouvertes concernant le mode d'exploitation et de valorisation des cultures notamment sur la zone de captage.
- Affaire PELURSON : suite au verdict du jugement du tribunal administratif de Nancy (*annulation du jugement du tribunal administratif de Besançon*) un courrier a été envoyé en mairie par l'avocat de monsieur et madame PELURSON stipulant leur intention de saisir la cour de cassation.
- Le Conseil municipal est satisfait par le concert qui a eu lieu le 27 septembre à la salle des fêtes à l'initiative de la commune. Il a rassemblé une cinquantaine de personnes mêlant plusieurs générations dans le respect des gestes barrières. Bon groupe qui a fait l'unanimité des personnes présentes. Il a permis de faire vivre la culture dans une situation sanitaire complexe

3 - FRAIS DES ECOLES PRIVEES

Certains parents de la commune ont choisi de scolariser leurs enfants dans des écoles privées. L'Ogec de Lons-le-Saunier demande une participation aux frais de fonctionnement de ces écoles (l'école Jeanne d'Arc, l'école de la salle ainsi que Sainte-Marie). Le montant demandé est de 2 374 € (4 x 440 € et 1 x 614 €). Les rôles entre l'intercommunalité et la commune sont encore à déterminer. Laquelle des deux doit prendre en charge cette facture.

Vote : décision reportée.

4 - APPROBATION DE DEVIS

Un devis a été demandé à l'entreprise CAPELLI Elio bucheronnage afin de couper les arbres qui se trouvent dans la zone de la station de pompage.

Le devis s'élève à 1 140 € TTC.

Les membres du conseil municipal demandent plus de précisions sur le travail qui doit être effectué.

Un second devis d'un montant de 400 € est TTC pour la prestation de l'orchestre qui a joué le dimanche 27 septembre 2020.

Vote : 11 voix pour.

Suite à l'installation des nouveaux défibrillateurs, une formation de premier secours ainsi qu'une formation à l'utilisation des défibrillateurs seront proposées gratuitement aux habitants de la commune le samedi 24 octobre 2020.

Le devis proposé pour cette formation est à hauteur de 200,00 € TTC. Il comprend le déplacement d'un pompier volontaire ainsi que les 2 formations.

Vote : 11 voix pour.

5 - CIMETIERE

Stratégie élaborée et mise en place d'un réel travail sur l'occupation du cimetière et des concessions disponibles ou à reprendre. La secrétaire a déjà commencé la mise à jour des documents concernant les concessions du cimetière mais le travail est à terminer.

Marion RIVERA et Julien LISSANDRE l'épauleront dans ce travail fastidieux pour la mise à jour du cimetière afin de déterminer quelles concessions sont périmées et placer des pancartes avant la toussaint.

Vote : 11 voix pour

6 - EMPLACEMENT DES MARCHES

Afin de pouvoir organiser des marchés, puces ou vide grenier, il est nécessaire de définir des tarifs pour les emplacements. Le coût des emplacements est proposé à 1€/mètre linéaire.

Vote : 11 voix pour

7 - MISE EN PLACE DE COMITES CONSULTATIFS

Certains habitants de la commune souhaitent participer aux commissions communales. Cela nécessite d'ouvrir des comités consultatifs. Les personnes extérieures aux membres du conseil municipal ne pourront pas prendre de décision mais pourront être consultés afin que les membres des commissions puissent recueillir leurs avis.

Monsieur le maire propose d'instituer un comité consultatif foncier bâti et non bâti, jeunesse, social et culturel et communication pour la durée du mandat.

De fixer la composition de chaque comité consultatif à 3 membres. Chaque comité consultatif pourra être consulté à l'initiative du maire sur tout projet communal intéressant à la vie de la commune.

Vote : 11 voix pour

8 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SICOPAL - SMO

Suite à la récente dissolution du Sicopal et l'intégration de celui au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) il convient de désigner un délégué. Monsieur Alain PERROT se propose.

Vote : 11 voix pour Alain PERROT est déléguée, Madame Christine BARTHE-WEBER est désignée suppléante.

10 - QUESTIONS DIVERSES

Formation d'Élus : l'AMJ propose des formations gratuites pour les élus. Les élus qui le souhaitent peuvent participer à ces formations gratuites.

Claudette Feuvrier s'est rendue à une réunion du SIDEC : la réunion portait sur un Vademecum listant toutes les prestations du Sidec avec les mails et tel des contacts, le rapport d'activité 2019, une plaquette sur la SEM, les Energie renouvelables Citoyennes. Un document sur l'accompagnement des collectivités aux usages du numérique avec tarifs des prestations a été distribué.

Christine BARTHE-WEBER s'est rendu à une réunion du SICTOM : la réunion portait uniquement sur des débats administratifs, notamment les élections des délégués départementaux du SICTOM. Aucun débat n'a eu lieu concernant les taxes d'ordures ménagères.

Marion RIVERA : location de la salle des fêtes. Suite à la réunion de la commission location, de nouveaux tarifs seront proposés pour la location de la salle.

	Habitants de Montaigu, associations et entreprises	Non-résidents
Journée (24 h)	90 €	150 €
2 journées (48h)	150 €	230 €
3 journées (72h de 9h à 9h)	180 €	280 €
Nettoyage	72 € (facultatif)	72 € (obligatoire)
Caution	100 €	100 €
Chèque de pré-réservation (à déduire du montant de réservation) encaissé en cas d'annulation	40 €	40 €
Location de vaisselle	40 € pour un lot de 50 couverts ou 80 € pour 2 lots de 50 couverts Un inventaire sera effectué avant et après la mise en location	

Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 19 novembre 2020.

Patrick NEILZ : Suite à une réunion avec l'association de sauvegarde du patrimoine de la Vallée de la Vallière, un devis est proposé pour l'étude du diagnostique de valorisation de la Vallée de la Vallière. Il s'élève à 18 483 €. Après les différents financements de la DRAAF, du département et d'ECLA il reste à la charge de l'association et des communes de PERRIGNY, REVIGNY, CONLIÈGE et MONTAIGU et L'Association de la Défense de la Vallée de la Vallière la somme de 6 662 € dont 1200 € pour Montaigu. Un devis sera proposé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire, Patrick NEILZ



ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	
Willy SCHOEPPS	
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	